



I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Inscriptions exceptionnelles sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015

Les Niortais, en âge de voter, non-inscrits sur les listes électorales peuvent effectuer cette démarche en mairie jusqu'au 30 septembre et ainsi pouvoir voter aux élections régionales les 6 et 13 décembre prochains.

Les documents à fournir:

- le formulaire* « Demande d'inscription sur les listes électorales » (Cerfa n°12669*01) dûment renseigné à télécharger sur le site mon.service-public.fr
- une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois: facture eau, gaz, électricité, bulletin de salaire, avis d'imposition...

Pour s'inscrire sur les listes électorales de Niort, plusieurs possibilités :

- **en ligne** sur le site sécurisé mon.service-public.fr
- **par mail** à l'adresse suivante elections@mairie-niort.fr
- **par courrier adressé à l'hôtel administratif** (service des Elections, place Martin Bastard)
- **en se présentant à l'hôtel administratif ou dans une mairie de quartier**
 - Ouverture Hôtel de Ville de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h30 à 11h30 le samedi.
 - Mairies de quartier de la Tour Chabot et du Clou-Bouchet ouvertes du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
 - Mairie de quartier de Saint-Liguaire ouvert du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30